

De : [Fournier, Nadia](#)
À : ["Pelletier-Gannon, Brandon"; Bisson, Christian](#)
Objet : RE: Contrat SAAQ
Date : 8 août 2024 16:44:00
Pièces jointes : [Lignes de presse. avenant 3.docx](#)
[Section 1 - 14 - Suivi Contrat CASA CoutTransition 2024-04-19.docx](#)
[image002.png](#)
[image003.png](#)
[image004.png](#)

Bonjour Brandon,

En réponse à ta question, je te réfère au 2^e fichier ci-joint dans lequel on explique l'objectif du 2^e avenant. En complément, j'ai également ajouté les lignes de presse préparées pour l'avenant 3. Je demeure disponible s'il y a quoi que ce soit.



Nadia Fournier, directrice

Direction des relations gouvernementales et du soutien administratif
 Vice-présidence aux affaires juridiques et corporatives
 Société de l'assurance automobile du Québec
 333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6^e étage
 Québec (Québec) G1K 8J6

nadia.fournier@saaq.gouv.qc.ca

De : Pelletier-Gannon, Brandon

Envoyé : 8 août 2024 16:33

À : Bisson, Christian ; Fournier, Nadia

Objet : Contrat SAAQ

ATTENTION: Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes à moins que vous reconnaissiez l'expéditeur et sachiez que le contenu est sûr.

Bonjour à vous deux,

En l'absence de Dave, serait-ce possible d'avoir les lignes concernant la nouvelle aux manchettes concernant le contrat de 69 M\$ pour SAAQclic ?

Qu'est-ce qui est inclus de dans 69M\$ et est-ce que d'autres dépenses sont à venir ?

Merci,

Brandon Pelletier-Gannon

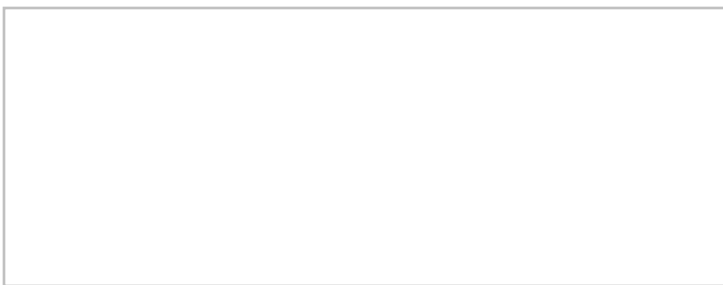
Conseiller politique

Cabinet de la vice-première ministre et
 ministre des Transports et de la Mobilité durable

700, boulevard René-Lévesque Est, 29^e étage
 Québec (Québec) G1R 5H1

brandon.pelletier-gannon@transport.gouv.qc.ca

www.transports.gouv.qc.ca



Assurez-vous d'être conforme à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme en déclarant vos activités de lobbyisme à Carrefour Lobby Québec, la plateforme de divulgation et de consultation des activités de lobbyisme. Pour en savoir davantage sur la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme : 1-866-281-4615 ou lobbyisme.quebec

Lignes de presse – Avenant 3 contrat de l'Alliance

Juillet 2024

- Dans le contexte de rareté de main-d'œuvre, la Société assure un suivi rigoureux du recours aux ressources externes en technologies de l'information.
- Le recours à l'externe s'effectue dans le respect des règles établies et fait partie de la stratégie de la Société afin d'assurer la continuité de ses services ainsi que l'évolution de ses besoins d'affaires.
- La Société a recours à l'externe notamment pour :
 - Assurer le développement de nouvelles compétences et combler ses besoins;
 - Couvrir des besoins ponctuels d'expertise de toute nature;
 - Réaliser des activités pour lesquelles la Société n'a pas l'expertise nécessaire;
 - Procéder au remplacement du personnel interne assigné temporairement à des projets.
- Dans le cadre du contrat conclu en 2017 entre la Société et l'Alliance LGS/IBM – SAP pour réaliser le programme de transformation, un troisième avenant, évalué à 39,1 M\$, est nécessaire pour :
 - Répondre aux besoins en termes de licences jusqu'en 2027 au montant de 12M\$
 - Répondre au besoin de services professionnels et TI avec expertise SAP. À cet effet, deux appels d'offres sont en cours et visent à assurer la disponibilité de l'expertise pour permettre la continuité des affaires et offrir les services à la clientèle tant en ligne qu'en point de services. Cet avenant permettra de prévoir une période de chevauchement et de transfert de dossiers entre l'Alliance et les nouveaux partenaires dont l'arrivée est prévue à la fin de l'automne 2024
 - Poursuivre les activités stratégiques, opérationnelles et d'exploitation avec des services professionnels tels que prévu dans la stratégie de recours à l'externe de la Société ciblé à 30 %
 - Assurer la montée en compétence des nouveaux équipiers internes dans le domaine des services numériques.

RÉSUMÉ DE L'ENJEU

Contrat et avenants avec l'Alliance LGS/IBM – SAP

- En 2017, la Société a conclu un contrat d'une durée de 10 ans de 458,4 M\$ avec l'Alliance LGS/IBM – SAP pour réaliser son programme de transformation.
 - Ce contrat couvrait :
 - L'acquisition et les droits de licences d'une suite de progiciels intégrés
 - L'acquisition et la maintenance des infrastructures matérielles et logicielles,
 - Les services professionnels pour la mise en œuvre et l'exploitation de la solution CASA.
- En septembre 2022, un avenant de 45,7 M\$ a été conclu pour couvrir le coût d'ajout de portée au projet et la replanification du déploiement de la livraison 2 principalement pour :
 - Renouveler et intégrer les systèmes d'information de Contrôle routier Québec ainsi que certains volets de la gestion des ressources humaines à la solution CASA.
- En juillet 2023, un deuxième avenant, d'une valeur de 68,9 M\$, a été conclu afin de :
 - Mitiger les risques reliés à la rareté de main-d'œuvre ;
 - Assurer la disponibilité des expertises nécessaires à la stabilisation de la solution, à la résolution des incidents et à son amélioration afin de prendre en compte de nouveaux besoins d'affaires (ex. : dossier genre X, perception de la taxe sur l'immatriculation pour la Communauté métropolitaine de Montréal) ;
 - Répondre aux préoccupations soulevées par PWC lors de son audit du projet concernant le retrait prématuré des ressources (point 7) et la capacité de la Société de prendre en charge la solution (point 2) ;
 - Bonifier le module permettant de gérer le Régime d'immatriculation international (IRP) ;
 - Acquérir des licences supplémentaires et renouveler des abonnements afin que tous les employés puissent accéder au logiciels requis dans l'exercice de leurs fonctions.
- Un troisième avenant, évalué à 39,1 M\$, est nécessaire pour :
 - Répondre aux besoins en termes de licences jusqu'en 2027 au montant de 12M\$
 - Répondre au besoin de services professionnels et TI avec expertise SAP. À cet effet, deux appels d'offres sont en cours et visent à assurer

la disponibilité de l'expertise pour permettre la continuité des affaires et offrir les services à la clientèle tant en ligne qu'en point de services. Cet avenant permettra de prévoir une période de chevauchement et de transfert de dossiers entre l'Alliance et les nouveaux partenaires dont l'arrivée est prévue à la fin de l'automne 2024

- Poursuivre les activités stratégiques, opérationnelles et d'exploitation avec des services professionnels tels que prévu dans la stratégie de recours à l'externe de la Société ciblé à 30 %
- Assurer la montée en compétence des nouveaux équipiers internes dans le domaine des services numériques.

Stratégie contractuelle

- Conformément aux règles contractuelles, le troisième avenant, évalué à 39,1 M\$, sera publié au SEAO à compter du 29 juillet 2024.
- La VPEN fait actuellement affaire avec une diversité de fournisseurs pour son recours à l'externe, dont l'Alliance LGS/IBM-SAP.
- En 2017, la Société a conclu un contrat d'une durée de 10 ans de 458,4 M\$ avec l'Alliance LGS/IBM – SAP pour la réalisation de son programme de transformation. Ce contrat couvrait l'acquisition et les droits de licences d'une suite de progiciels intégrés, l'acquisition et la maintenance des infrastructures matérielles et logicielles et les services professionnels pour la mise en œuvre et l'exploitation de la solution CASA.
- En 2023, afin d'assurer la continuité de ses services et de réaliser de nouveaux besoins d'amélioration de la solution CASA, essentiels pour rencontrer ses obligations pendant son processus de dotation, la VPEN a dû avoir recours à des ressources externes supplémentaires.
- Conformément à sa stratégie pour assurer la continuité de ses services ainsi que l'évolution des besoins d'affaires de la Société, la VPEN a publié 2 nouveaux appels d'offres pour des services professionnels dans les solutions numériques SAP. Le processus d'adjudication est prévu au courant de l'automne.

1. ÉLÉMENTS DE RÉPONSE SUGGÉRÉS

- La Société a entamé une vaste transformation numérique (CASA) qui a pour objectifs de concrétiser le modèle d'affaires intégré de la Société, de remédier à la désuétude technologique affectant les domaines d'affaires de l'Accès sécuritaire au réseau routier (ASRR) et du Fonds d'assurance (FA), ainsi que la désuétude fonctionnelle.
- CASA est aligné avec la Stratégie numérique du Gouvernement du Québec en utilisant, comme levier, une solution du marché soit un progiciel de gestion intégré (PGI).
- Le contrat CASA a été signé le 14 juin 2017 avec l'Alliance LGS/IBM.
- La réalisation de CASA s'effectue selon une approche de **partage de risques** avec l'Alliance.
- La Société est maître d'œuvre et d'ouvrage de CASA et, par conséquent, en assure la gestion. Les mécanismes de gouvernance sont en place pour suivre le projet.
- La **1^{ère} livraison** a été effectuée en **janvier 2019**.
 - Les différents outils livrés concernent les ressources humaines, financières et la gestion de la relation avec les partenaires (contrats).
- La **2e livraison** a été déployée en **février 2023** visant principalement la livraison des services de mission de l'accès sécuritaire au réseau routier, de contrôle routier Québec et des portails **SAAQclic**.

2. RÉSUMÉ DE L'ENJEU

- Un deuxième avenant au contrat a été signé le 11 août 2023 et le montant des suppléments (avenants 1 et 2) ont été publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 11 septembre 2023.

Montant initial

458,4 M\$

Montant actuel

573,0 M\$

- Avenant 1 de 45,7 M\$ (9,96% du montant initial)
 - Signé à l'automne 2022 pour couvrir les coûts des ajouts de portée au projet – principalement celle de Contrôle Routier Québec qui œuvre dans le domaine des permis de conduire et de l'immatriculation de l'industrie des véhicules lourds et à la replanification du déploiement de décembre 2022 à février 2023.
 - **Non publié** au SÉAO, considérant que cette augmentation était inférieure à 10% du montant initial
- Avenant 2 de 68,9 M\$, pour un total d'augmentation de la valeur du contrat à 114,6 M\$ (25%) signé en août 2023 afin de :
 - Mitiger les risques reliés à la rareté de main-d'œuvre;
 - Assurer la disponibilité des expertises nécessaires à la stabilisation de la solution, à la résolution des incidents et à son amélioration afin de prendre en compte de nouveaux besoins d'affaires (ex. : dossier genre X, perception de la taxe sur l'immatriculation pour la Communauté métropolitaine de Montréal);
 - Répondre aux préoccupations soulevées par PWC lors de son audit du projet concernant le retrait prématuré des ressources (point 7) et la capacité de la Société de prendre en charge la solution (point 2);

- Bonifier le module permettant de gérer le Régime d'immatriculation international (IRP);
- Acquérir des licences SAP supplémentaires à la suite de l'augmentation des ETC au sein de la Société;
- Renouveler des abonnements à une plateforme de formations SAP afin de permettre aux nouveaux équipiers internes d'accéder au matériel requis pour effectuer leur montée en compétence.
- Il a été convenu de conserver une équipe en place jusqu'en décembre 2024, assurant ainsi une stabilité organisationnelle.
- Puisque l'augmentation totalisait désormais plus de 10 % de la valeur initiale du contrat, les 2 avenants ont été publiés au SÉAO en septembre 2023
- En 2024, la VPEN a entamé la rédaction de nouveaux appels d'offre en services professionnels pour l'exploitation et l'évolution de ses solutions numériques SAP.
 - Ces appels d'offre visent à assurer la continuité des services ainsi que l'évolution des besoins d'affaires de la Société et à faire face aux défis de recrutement rencontrés.
 - Les appels d'offre devraient être publiés au courant de l'été 2024.